

*15 janvier 2008*

**Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la résolution de MM. Guy Dossan, M<sup>me</sup> Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 15 janvier 2003, intitulée: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux».**

**Rapport de M. Robert Pattaroni.**

### **Rappel de la résolution**

Considérant que:

- l'Etat de Genève, les communes et la Ville ont entamé il y a deux ans des discussions en vue de regrouper les différents acteurs, cantonaux et municipaux, de la sécurité civile à Genève;
- ces discussions ont débouché sur l'élaboration d'un projet de «Sécurité civile Genève» émanant des secrétaires généraux des trois entités concernées, dont la Ville;
- ce projet a donné lieu à une vive controverse au sein des organismes de la Ville chargés de la sécurité (SIS et PC) qui ont élaboré à leur tour un contre-projet baptisé «Sécurité genevoise intercommunale»;
- ces deux projets apportent des propositions d'améliorations qualitatives et d'économies intéressantes, reflétant également la position des professionnels actifs sur le terrain;
- tant les revendications de la Ville sur une meilleure répartition des charges financières du SIS que celles des communes sur une participation aux processus de décision (par exemple sur les investissements) n'ont pas été à ce jour satisfaites;
- le Conseil administratif a récemment déclaré ne plus vouloir entrer en matière sur ces questions de réorganisation (presse du 9 mars 2000),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à reprendre sans délai les discussions avec les communes genevoises et l'Etat au sujet d'un regroupement des forces de sécurité civile genevoises qui profite à l'ensemble de la population tout en préservant les compétences techniques et les intérêts financiers de la Ville.

### **Historique**

Cette résolution a une longue histoire.

Dans un premier temps, cette résolution a été renvoyée à la commission des sports et de la sécurité par le Conseil municipal lors de la séance du 12 septembre 2000. Cette commission l'a traitée au cours de huit séances, entre le 9 novembre 2000 et le 23 mai 2002. Le rapport (R-17 A, du 4 septembre 2003) a été mis en discussion au Conseil municipal le 15 janvier 2003. Ce dernier a conclu le débat en votant un deuxième renvoi à la commission des sports et de la sécurité, sans modifier le texte.

Lors du deuxième traitement de la résolution, la commission lui a consacré trois séances, du 6 février 2003 au 17 février 2005.

### **Résumé des travaux de la première étape**

Les conseiller-ère-s désirant étudier le sujet de manière détaillée auront intérêt à lire le premier rapport, rédigé par notre collègue M<sup>me</sup> Odette Saez.

En (bref) résumé:

- la question du transfert du Service d'incendie et de secours (SIS) au Canton est très ancienne, elle remonterait à 1960;
- en 1997-1998, les communes, participant à hauteur de 40% aux charges, revendiquent une participation aux décisions relatives au SIS;
- le Canton a élaboré un projet de regroupement de tous les moyens du Canton, de la Ville (= la Ville de Genève) et des autres communes, dénommé «Sécurité civile Genève»;
- ce projet allait dans le sens de la Confédération qui préconisait une fusion entre la protection civile (PC) et les services du feu;
- le 1<sup>er</sup> janvier 2004 était prévue l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, qui va dans ce sens;
- au terme de ses travaux, la commission a adopté la résolution par 8 oui (2 DC, 3 L, 1 R, 2 S) et 6 abstentions (4 AdG, 2 Ve).

Lors de la discussion du rapport par le Conseil municipal, le magistrat chargé du SIS, M. André Hediger, a apporté des éléments nouveaux très importants, non présentés en commission. A savoir: en tant que contre-proposition au projet de l'Etat de cantonalisation du SIS, le magistrat a proposé aux autres communes une convention de collaboration – signée en septembre 2002 – avec création d'un bureau intercommunal se réunissant quatre fois par an.

Le Conseil municipal, surpris par ces informations, a alors décidé un deuxième renvoi en commission (25 oui, 3 non et 6 abstentions).

### **Travaux de la commission lors de la deuxième étape**

*Remarque du rapporteur: En raison du décalage entre la fin des travaux de la commission et maintenant, il a été retenu pour ce rapport les éléments les plus opportuns.*

Présidence: première séance, M. Jean-Louis Fazio; deuxième et troisième séances, M. Pierre Maudet (résolutionnaire).

Secrétariat: M<sup>me</sup> Gisèle Spescha, que les membres de la commission, dont le rapporteur, remercient.

### **Séance du 6 février 2003: organisation des travaux**

Désignation du/de la rapporteur-teuse: M<sup>me</sup> Odette Saez, auteure du rapport précédent.

Au titre d'introduction à la reprise de l'examen de cette résolution, le président fait un résumé des travaux précédents et des raisons qui ont conduit le Conseil municipal à la renvoyer à la commission (voir résumé ci-dessus). Il relève surtout, et d'autres membres de la commission aussi, le fait que le magistrat M. André Hediger a, en somme, caché des éléments relatifs à l'évolution du dossier, le plus important étant la signature d'une convention avec les autres communes.

Les auditions demandées:

- le magistrat M. André Hediger et la direction du SIS: acceptée par 10 oui contre 1 non;
- la conseillère d'Etat chargée du dossier, M<sup>me</sup> Micheline Spoerri: acceptée par 9 oui contre 2 non;
- la commission du personnel: acceptée à l'unanimité;
- le président de l'Association des communes genevoises (ACG), M. Patrice Plojoux: refusée par 2 non et 9 abstentions.

### **Séance du 30 septembre 2004**

*Audition de M<sup>me</sup> Micheline Spoerri, conseillère d'Etat, chargée du Département de justice, police et sécurité (DJPS)*

Auparavant, désignation d'un-e nouveau-velle rapporteur-teuse: à nouvelle législature et à nouvelle composition de la commission, la rapporteuse M<sup>me</sup> Odette Saez doit être remplacée et elle l'est par le soussigné.

M<sup>me</sup> Spoerri est accompagnée par une collaboratrice, M<sup>me</sup> Hana Sultan Warrier, secrétaire adjointe.

*A rappeler: M<sup>me</sup> Spoerri avait déjà été entendue par la commission, lors de la première étape, le 23 mai 2002.*

M<sup>me</sup> Spoerri indique que, au moment de la précédente audition, elle était très optimiste sur la possibilité de trouver une solution relative à une nouvelle formule de collaboration entre pompiers professionnels et volontaires. Ces derniers souhaitaient être mieux pris en considération dans leur engagement. Les professionnels entendaient être déchargés de certaines de leurs missions. Il s'agissait de revoir les compétences respectives.

Le 29 octobre 2003, un concept de nouvelle formule de collaboration a été présenté à l'ACG, qui l'a accepté mais à une faible majorité. Pour l'Etat, cette approbation suffit pour aller de l'avant.

Un problème pour certaines communes est celui des «piquets» (permanence), car l'organisation à mettre sur pied serait lourde pour elles. Elles craignent une démotivation des pompiers volontaires. Une solution: la collaboration entre communes. Un autre problème: prévoir une formation continue.

Le secteur des communes entre Arve et Lac est prêt à mettre en œuvre ce nouveau concept. Un essai de trois mois va être tenté dès le 1<sup>er</sup> décembre 2004. Une évaluation sera faite ensuite et, si besoin, on reviendra devant l'ACG.

Une convention a été passée entre l'Etat, la Ville et les autres communes. Le financement tripartite a été prévu. Le premier budget est de 650 000 francs.

En somme, selon M<sup>me</sup> Spoerri, la situation est moins simple qu'elle ne le pensait le 23 mai 2002.

Quelques-unes des questions de la commission:

- quel rôle dans la future organisation pour l'Inspection cantonale du feu?  
Réponse (R): elle sera maintenue;
- quelle contribution financière de l'Etat, sachant que 43% des interventions ont lieu en dehors de la Ville?

R: chaque partenaire essaie de reporter la charge sur l'autre. Donc, pas de solution pour le moment;

- Genève peut être comparé à Bâle-Ville. A-t-on des données à ce sujet?  
R: voir réponse écrite dans l'annexe du DJPS du 15 novembre 2004;
- les assurances ont intérêt à avoir des pompiers performants. Participent-elles au financement?

R: la loi prévoit une contribution intégrée dans le budget de la Sécurité civile. Une autre contribution est prévue pour l'acquisition de matériel (N.B.: voir réponse écrite dans l'annexe du DJPS du 15 novembre 2004).

#### *Commentaires de la commission*

- La demande sera faite d'obtenir le concept de nouvelle organisation évoqué par M<sup>me</sup> Spoerri. L'idée d'une introduction par étapes, à partir d'un premier essai est judicieuse,
- la question financière – qui paie quoi et combien – est, comme toujours, importante;
- la commission attend les réponses écrites pour prendre sa décision.

#### **Séance du 17 février 2005**

##### *Discussion et vote*

Discussion de la commission:

- nous nous trouvons devant un véritable serpent de mer;
- la résolution aborde un vrai problème, mais que veut vraiment l'Etat, le statu quo ou une nouvelle solution? Finalement, ne devrait-on pas rejeter la résolution?
- non, il importe de laisser le dossier ouvert au niveau de la Ville, en particulier pour la question du financement;
- l'impression est qu'il n'y a pas eu de véritable dialogue.

##### Votes

Faut-il poursuivre les auditions? 8 non (2 AdG/SI, 1 AdG/T, 1 R, 2 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 3 L, 2 UDC).

Vote de la résolution: elle est acceptée par 11 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 S, 2 Ve, 2 UDC) contre 3 non (2 AdG/SI, 1 AdG/T).

##### *Commentaires du rapporteur:*

- dire que la problématique de l'évolution de l'organisation du Service du feu est un vrai serpent de mer est pour le moins correct (première mise en question en 1960, mais peut-être avant);

- on retrouve dans ce cas une problématique chère à Genève, sa Ville et son Canton. Le SIS – comme d’autres institutions à vocation cantonale – a été créé par la Ville à une époque où il paraissait évident qu’il appartenait à la «capitale» du canton de mettre à disposition de la collectivité un tel service;
- mais, avec le temps, vu que la majorité de la population du canton est devenue celle de l’ensemble des 44 autres communes et que la majorité des interventions du SIS se font maintenant hors du Canton, il est devenu logique de poser la question du niveau de la prise en charge du SIS: Canton, structure ad hoc regroupant les 45 communes, avec ou sans le canton?
- une telle question n’aurait-elle pas dû être posée il y a déjà dix, vingt, même trente ans? Question semblable pour les grandes institutions culturelles, voire d’autres?
- la Ville a-t-elle envie de céder une partie de son pouvoir, dans ce cas comme dans d’autres (par exemple: cas récent du projet de nouveau Musée d’ethnographie à la place Sturm)?
- heureusement, l’un des résolutionnaires, particulièrement déterminé à régler le problème, est maintenant dans le rôle du précédent magistrat en charge du SIS et qui donnait l’impression de vouloir changer le moins de choses et le moins rapidement possible. Le champ est maintenant libre pour le nouveau magistrat;
- le personnel du SIS, très compétent et bénéficiant dans le cadre de la Ville d’un statut particulièrement avantageux et reconnu mérité, souhaite-t-il un changement fondamental?
- conclusion: cette résolution est une opportunité pour le nouveau Conseil administratif d’apporter sa pierre à l’édifice de l’application à Genève de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004), qui prévoit l’intégration de la fonction lutte contre l’incendie dans le dispositif général.

Donc, après tant de dizaines d’années de tergiversations, attendons pour voir et nous allons voir ce que nous allons voir.

*Annexes (consultables sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports):*

- Concept d’engagement des sapeurs-pompiers pour le Canton de Genève, du 20 octobre 2003 (7 pages)

- Organisation des sapeurs-pompiers XXI – Mise en oeuvre – Plan directeur – Concept d’engagement, du 20 octobre 2003 (24 pages)
- Note suite à l’audition du 30 septembre 2004 de M<sup>me</sup> Spoerri par la commission des sports et de la sécurité de la Ville de Genève (5 pages), qui comprend deux réponses:
  - Organisation des sapeurs-pompiers dans le canton de Bâle-Ville (3 pages)
  - Contributions ordinaires et extraordinaires versées par les assureurs (base légale) (2 pages)